

Zeitschrift: Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des principales publications scientifiques

Herausgeber: Revue de Théologie et de Philosophie

Band: 30 (1897)

Buchbesprechung: Philosophie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

PHILOSOPHIE

LÉON WALRAS. — ÉTUDES D'ÉCONOMIE SOCIALE¹.

Les lecteurs de cette revue ne sont pas sans connaître le nom de M. Walras. Sa notoriété est depuis longtemps établie parmi les spécialistes, et le public ne l'ignore point quoiqu'il entre une nuance de crainte dans le respect que lui inspirent les chiffres, les équations, les courbes mathématiques de l'économie politique pure.

Malgré cet imposant appareil, la science de M. Walras n'est point si rébarbative qu'on le pourrait croire ; il expose avec une clarté parfaite ; jamais il ne se paie de mots, jamais il ne tolère d'équivoques ni de sous-entendus ; on peut le suivre en toute confiance, certain que chez lui, l'élégance du style ne dissimule aucun piège. Et nous tournons la dernière page en constatant que l'on peut être économiste et bien écrire, et même écrire avec éloquence selon les endroits. Nous constatons aussi que l'économie politique peut commander une vue haute et large et donner jour sur les plus graves questions du temps présent. C'est par là tout justement que le récent ouvrage de M. Walras nous intéresse et intéressera, sans doute, le public de notre pays. C'est l'exposé d'une doctrine importante, que l'auteur a enseignée à Lausanne pendant vingt-deux ans, en la mûrissant et en la complétant sans cesse. Espérons que ces études d'économie sociale ne sont pas cependant le testament scientifique de M. Walras. Il a publié antérieure-

¹ *Etudes d'économie sociale* (théorie de la répartition de la richesse sociale), par Léon Walras. — Lausanne, F. Rouge, libraire-éditeur ; Paris, F. Pichon, imprimeur-éditeur, 1896. VIII et 464 pages.

ment des éléments d'économie politique pure, auxquels la présente publication fait une suite naturelle et nécessaire ; si l'état de ses forces lui interdit de composer des ouvrages étendus, nous formons du moins le vœu qu'il lui soit possible de rassembler et de relier par quelques rapides réflexions les autres études qu'il a publiées dans le cours de sa belle carrière scientifique.

« J'ai tenté ici, dit-il, l'établissement de la formule fondamentale de la science sociale... et son application au problème de la répartition de la richesse sociale entre les hommes en société. S'il y a quelques personnes auxquelles les *économie politique historique*, *psychologie physiologique* et *sociologie biologique* actuellement régnantes n'ont pas donné tout ce qu'elles en attendaient, je les prie de bien vouloir examiner les résultats scientifiques auxquels on peut arriver en partant de la personnalité morale de l'homme, sur le terrain du bon vieux droit naturel, à la seule condition d'exercer un peu sa réflexion et son intelligence. »

Que j'aime ce demi-sourire et cette indulgente ironie d'un homme qui a beaucoup vu, beaucoup lu, beaucoup entendu, et qui laisse courir les jeunes par les sentiers, sachant bien qu'ils reviendront, et qu'en fin de compte la vérité prévaudra. Hé oui, l'on parle beaucoup de psychologie physiologique, mais cette jeune science ne peut rien nous apprendre sur la justice, sur la personnalité morale, sur la liberté, sur aucune des notions fondamentales du droit. On fait abondamment de la sociologie biologique, et tout ce qu'on nous raconte de l'appareil nerveux social, et même de la digestion sociale ne fait que nous donner une plus vive estime pour les esprits clairs, sobres et sûrs, qui refusent de prendre une métaphore pour un fait, et qui parlent comme vous et moi.

Le bon vieux droit naturel, c'est la conception des idéalistes, je veux dire des gens qui croient à la possibilité de donner la formule d'une société idéale. Je ne puis m'empêcher de les regarder comme des poètes ; leur genre de poésie comporte plus de raisons et moins d'images que le lyrisme de Victor Hugo, mais enfin ils cherchent à pousser le regard au delà de toute réalité présente et passée. N'est-il pas vrai que l'idéal demeure chose personnelle, individuelle, et pour m'exprimer solennellement, chose subjective ? Analysons, si vous le voulez bien. Nous sommes unanimes pour célébrer le culte de l'idéal social. Qu'est-ce que cela signifie ? Cela signifie que nous voudrions une société parfaite. Qu'est-ce

encore ? Une société dont l'organisation ne serait entachée d'aucune injustice. Qu'est-ce que la justice et l'injustice dans l'organisation sociale ? Ce qui me semble juste semble injuste à d'autres, et inversement. Mais vous entendez fonder votre conception de l'idéal social sur des données précises et scientifiquement établies. Où les prendrez-vous ?

Il y a trois solutions. Ou bien l'idéal est un sentiment individuel ; ou bien c'est une notion générale, comme une loi scientifique, et tirée des faits par induction ; ou bien c'est une conception à priori que la raison nous fournit d'elle-même. Vous rejetez la première solution. Elle consisterait à dire que notre idéal est la condensation de ce qu'il y a de meilleur en chacun de nous, et qu'il varie d'homme à homme. Il n'en est pas pour cela moins puissant, mais il se modifie constamment. Il agit par la contagion de la personnalité, et la combinaison de ces mille influences détermine sans cesse l'état des mœurs. C'est ainsi que le sentiment public s'oppose aujourd'hui au maintien de la peine de mort, bien que peu de gens soient capables d'invoquer des raisons solides. C'est ainsi qu'on s'est scandalisé du discours du P. Olivier sur les victimes du bazar de charité, quoi qu'il ait été simplement conséquent à la doctrine catholique. Dans cette conception de l'idéal, il faut reconnaître qu'il est chose relative qui, tout à la fois, suit et dirige les hommes, comme le drapeau conduit les soldats qui le portent. Ce qu'il faut étudier dès lors, c'est moins la notion positive de l'idéal que la loi de son évolution, et cette recherche appartient surtout à l'histoire et à la psychologie.

Mais vous cherchez à déterminer un idéal invariable, qui n'ait plus à progresser. Ce n'est plus le drapeau qui marche avec la troupe, c'est l'étoile fixe vers laquelle le navigateur s'oriente. Nous voulons tous la justice. Seulement, les uns disent : nous ne pouvons découvrir ce qui est juste que petit à petit ; vous répondez : nous pouvons le savoir absolument dès aujourd'hui, ce sera la réalisation de l'idéal, l'application qui sera progressive.

Encore importe-t-il de fixer votre conception de l'idéal social. On ne soutiendrait guère que la raison nous la fournit spontanément. La théorie des idées innées n'a plus de partisans, nous savons à n'en plus douter que la fonction de la raison est d'élaborer les données de l'expérience, et nous voyons trop combien les hommes les plus sincères diffèrent d'opinion sur ce qui est juste dans un cas donné. Reste à dire que l'idéal social est une

notion positive que la raison dégage des faits d'expérience. C'est là, si j'ai bien compris, la pensée de M. Walras. Et cela est fort ingénieux. Pourquoi ne ferions-nous pas comme le physicien qui, des phénomènes de la chute des corps, dégage la loi de la pesanteur ? Pourquoi ? Parce que la loi de la pesanteur est valable pour les corps que nous connaissons, tant qu'ils seront tels que nous les connaissons. Cette loi n'est qu'un fait généralisé. Votre notion de l'idéal social est tout autre chose ! Elle est absolue, c'est-à-dire valable dans tous les cas, sauf égard aux difficultés d'ordre purement pratique. Elle doit être définitive et vous la tirez cependant de faits constamment variables. Car enfin l'humanité évolue. Nous avons des sentiments, des points de vue inconnus aux anciens, et la notion même de personnalité qui prend une importance capitale dans votre induction, n'est point pareille dans tous les esprits cultivés, encore moins chez les autres. Qu'on essaie de se représenter la profonde modification que subiraient nos conceptions morales les plus usuelles quand les Hindous et les musulmans déboucheraient sur le champ de l'histoire et que leurs races se mêleraient aux nôtres ! Et même en Europe, il y a des gens qui ne voudraient pas de gouvernement, pas d'Etat, et pour qui l'idéal serait de n'en point avoir. En réalité, ce n'est pas de l'observation de l'humanité réelle que vous pourrez induire votre idéal social ; vous devez commencer par supposer une humanité idéale, un type de l'humanité ; or il est probable que vous ne vous le représentez pas tel que l'imagine Tolstoï, par exemple, qui voudrait que l'on s'abstînt de résister au mal. D'où il suit simplement ceci, que l'analogie n'est qu'apparente entre votre procédé et celui du géomètre qui raisonne sur le cercle parfait, tandis que la réalité ne lui présente que des cercles défectueux. La différence est que l'on s'entend nécessairement sur le cercle parfait et non pas sur l'humanité idéale, dont la notion reste subjective quoi qu'on fasse.

M. Walras aurait sans doute touché ce point, s'il n'avait été pressé d'aborder la matière considérable qui s'offrait à ses recherches. Encore faut-il lui poser cette question comme une difficulté qui embarrasse le lecteur plutôt que comme une objection capitale.

Rien de plus net que la division générale du livre de M. Walras. Recherche de l'idéal social, réalisation de l'idéal social, telles en sont les deux parties auxquelles se rattachent d'importantes

études sur la propriété et l'impôt. Dans la première partie l'auteur établit ses types, je veux dire sa notion de l'homme, de la société, de l'individu, de l'Etat. Toute la science du monde moral sera tirée de ces définitions par voie de déduction rationnelle. Combien ces vues sont d'une lumineuse simplicité, il suffit pour s'en rendre compte de se reporter aux pages dans lesquelles le savant économiste apprécie l'état actuel de l'économie politique. Il nous y fait voir un chaos de préjugés, d'axiomes incontestables suivant les uns et insoutenables au dire des autres ; de théorie solide il n'en existe pas sur les objets essentiels, la propriété, la famille. On abandonne à l'Etat ce qui devrait être la part de l'individu, à l'individu ce qui devrait être le patrimoine de l'Etat, et l'on va, pour étayer tel principe vicieux, jusqu'à nier l'évidence, lorsqu'on prétend, par exemple, que toute valeur provient du travail. Il y a là quelques brillants passages et un bel exemple d'une discussion impitoyable de rigueur et de précision.

La science sociale repose sur l'étude de l'homme. L'homme présente à l'observation deux caractères distinctifs : l'aptitude à la division du travail, voilà pour le côté physiologique ; la personnalité morale, voilà pour le côté psychologique.

De la division du travail, dépend l'industrie, qui progresse ou décline, enrichit ou appauvrit. L'industriel, en tant qu'industriel, ne s'occupe pas d'autre chose que d'accroître le rendement de son industrie. L'économie politique étudie les conditions de cet accroissement ; les faits et les rapports de cet ordre s'organisent selon le principe de l'utilité ou de l'intérêt. Mais la science sociale traite des faits et des rapports moraux, qui découlent de la personnalité morale de l'homme et dont le principe est le bien, ou la justice. La première de ces deux sciences comprend la théorie de l'agriculture, du commerce, du crédit et de la spéculation, la seconde a pour objet la théorie de la propriété et de l'impôt, de la famille et du gouvernement.

Un problème difficile se pose maintenant, c'est de concilier ces deux sciences et leurs principes. Y a-t-il opposition entre la science économique et la science sociale, entre l'intérêt et la justice ? Dans ce cas, M. Walras le dit éloquemment, c'est à la justice qu'appartient la primauté. Mais il s'efforce de démontrer que cette contradiction n'est pas réelle ; je voudrais citer toute cette discussion ; mais je ne puis que résumer les thèses en laissant de côté ce qu'il y a de plus intéressant, l'argumentation serrée et

lucide, la déduction ferme, illustrée d'exemples frappants. La division du travail, fait premier sur lequel se fonde toute l'industrie, appelle la personnalité morale ; car l'homme ne produit qu'indirectement ce qui lui est nécessaire. Les échanges qui lui apportent les objets de consommation ne peuvent être l'effet d'une impulsion instinctive ; ils impliquent le choix, le calcul et la volonté libre. Ainsi l'économie politique appelle rigoureusement l'économie sociale. Examinant alors dans leur ensemble les grands faits humains, M. Walras vérifie leur caractère moral et leur caractère économique. Il explique ainsi le domaine de l'homme sur les choses, le droit de propriété, les droits et les devoirs familiaux, l'institution des pouvoirs de l'Etat, et de plus le développement de la science et de l'art. La démonstration pourrait être moins resserrée, sur ces deux derniers points. N'est-ce pas un bel éloge que de désirer chez un auteur plus de développements sans avoir jamais à lui reprocher des longueurs ? Les plus nobles sentiments, l'amour sympathique (charité) et esthétique (sentiment du beau), comme la science et le langage, proviennent de la division du travail et de la personnalité morale. Ainsi apparaît un monde supérieur à celui des nécessités matérielles, où se retrempe l'espérance des hommes, où l'esprit se fortifie pour la lutte quotidienne.

Donc les faits économiques et les faits moraux, distincts, mais concordants, sont également réels, également importants. Il est faux de dire que l'iniquité soit avantageuse à la société. « Le jour où trois hommes durent vivre ensemble sur un coin écarté du globe, deux d'entre eux s'entendirent pour asservir le troisième. Peut-être eurent-ils conscience de braver ainsi la justice ; pour sûr ils crurent au moins l'immoler à l'intérêt. Calcul trompeur ! Crime inutile ! Le même attentat qui, dans l'esclave, détruisait la personne morale, y détruisait en même temps le travailleur.... »

Voilà qui est aujourd'hui chose jugée. Mais prenant avantage de notre acquiescement, l'auteur rapproche le prolétariat du servage et de l'esclavage. Et il ajoute : « Précisément je suis et me dis démocrate-socialiste en ceci que je vois dans l'esclavage, dans le servage et dans le prolétariat trois phases empiriques d'une seule et unique question : celle de la propriété et de l'impôt ou de la répartition de la richesse sociale entre les hommes en société. »

On le voit, il s'agit de chercher quel est dans tous les cas le rapport de l'intérêt et de la justice, avec la conviction que leur

rapport normal ne saurait être la subordination de l'un à l'autre. Quels sont dans tous ces cas les éléments en présence ? Il y en a quatre : l'individu, l'Etat, les positions personnelles et particulières et les conditions sociales générales. En effet, nous avons reconnu deux principes de l'activité humaine : l'intérêt, c'est-à-dire l'accroissement du bien être, la justice, c'est-à-dire le développement de la personnalité morale. Mais l'homme est fait pour vivre en société ; c'est dans et pour la vie sociale qu'il faut calculer le jeu de ces deux principes. La société est un fait naturel et nécessaire ; l'individualisme absolu ne tient pas devant les faits ; l'homme ne devient personne morale que grâce à la société. Dès lors, le problème que nous venons de définir se transforme, ou plutôt il se pose en d'autres termes et plus clairement. C'est le problème de l'ordre et de la justice. Pour accroître leur bien-être et développer leur personnalité, quand est-ce que les hommes doivent agir isolément, et quand doivent-ils agir collectivement ? Quand doivent-ils profiter individuellement, et quand doivent-ils profiter collectivement des efforts faits en vue de l'accomplissement de leur destinée ?

La réponse paraît fort aisée : il appartient à l'individu d'améliorer sa situation personnelle ; il appartient à la collectivité d'établir et d'améliorer les conditions sociales générales.

A vrai dire, le départ ne se fera peut-être pas de lui-même. Qu'est-ce qui est position personnelle, qu'est-ce qui est condition générale ? Nous admettrons bien, par exemple, que l'instruction primaire est une condition indispensable du progrès général ; nous l'avons rendue obligatoire et gratuite ; mais les études supérieures que le futur avocat ou le futur médecin poursuivent dans le but d'embrasser une profession lucrative, sous quelle rubrique les classera-t-on ? Admettons, au surplus, que cette difficulté est d'ordre purement pratique et ne touche point les principes. La solution proposée est celle du problème si discuté et si obscur de l'autorité et de la liberté. Celui de la justice se résoudra de la même manière. Les hommes doivent jouir individuellement de leur position personnelle et particulière, et collectivement des conditions sociales générales.

M. Walras résume ses conclusions en cette phrase : « recherche, obtention et conservation par l'individu et au profit de l'individu, des positions personnelles et particulières ; établissement, maintien et amélioration par l'Etat et au profit de l'Etat, des condi-

tions sociales générales. » Et en celle-ci : « Liberté de l'individu, autorité de l'Etat ; égalité des conditions, inégalité des positions. » Ce principe permet une conciliation féconde du socialisme et du libéralisme, l'un ayant raison en science et l'autre en politique ; de l'utilitarisme qui est la loi de l'industrie, et du moralisme qui est la règle des mœurs ; du communisme et de l'individualisme enfin.

Tout ce qui précède montre assez que M. Walras ne considère point, avec certains auteurs contemporains, que la question sociale se réduit en dernière analyse à une question morale. Il y a lieu, d'après lui, de mettre à l'étude l'organisation économique de la société, pour déterminer soit les conditions de la production la plus abondante possible, soit celles d'une répartition plus équitable de la richesse sociale. Le titre même de cet ouvrage fait entendre que M. Walras traitera surtout de ce second point. Le droit de propriété est fondé sur le droit de l'homme à se posséder lui-même, en sa qualité de personne morale, et par conséquent à disposer de son travail et des biens acquis en échange de son travail. Or les biens qui constituent la richesse sociale peuvent être classés en sept catégories ; savoir, trois espèces de capitaux : la terre, les facultés personnelles et les capitaux artificiels ; trois espèces de services ou de revenus : la rente de la terre, les travaux, les profits des capitaux artificiels ; enfin, les produits. Toutes ces espèces de propriétés se ramènent à deux, celle de la terre et celle des facultés personnelles. En ce qui concerne les facultés personnelles, il est juste que chacun jouisse sans restriction du fruit de son activité ; les capitaux mobiliers et les salaires ne devraient pas être frappés d'un impôt. C'est là que s'applique le principe de l'inégalité des positions. Il en est autrement de l'appropriation individuelle de la terre, laquelle n'étant point le produit de l'activité humaine, appartient également à toutes les personnes, en vertu du principe de l'égalité des conditions. C'est donc l'Etat qui devrait posséder la terre, et avec elle la rente foncière, ainsi que les fermages, les produits, les revenus consommables. Devenu propriétaire du sol, l'Etat aurait par là sa fortune personnelle, dont il vivrait sans demander à l'impôt aucune ressource.

Théorie séduisante par sa simplicité et par toutes les apparences de la justice, mais qui se heurterait peut-être, dans la pratique, à de graves difficultés. Il est possible que l'agriculture ne

perdit rien à ce nouveau régime, qui favoriserait la culture intensive, à la condition que l'Etat fût aussi bon administrateur que les particuliers, et qu'il n'obéit à d'autres considérations qu'à celles de l'intérêt de la production quand il affermerait la terre. Mais n'y aurait-il pas un danger sérieux à délivrer les gouvernements du souci de faire voter les impôts et du danger de se les voir refuser ? N'est-ce point le meilleur frein et un frein quelquefois nécessaire ? L'histoire n'est-elle pas singulièrement instructive à cet égard ?

Quoi qu'il en soit, les gouvernements seraient obligés de proportionner les dépenses aux revenus du patrimoine national. Le socialisme de M. Walras va jusque-là et pas plus loin. Il fait une critique serrée du collectivisme marxiste dont la double erreur est de croire que toute valeur provient du travail et que l'on peut apprécier tous les travaux selon une commune mesure en les ramenant à une sorte de type unique.

Ce n'est point, prenons-y garde, la spoliation des propriétaires actuels de la terre qu'on nous propose. Ce serait une opération gigantesque de rachat, au juste prix. Même dans ces conditions, l'Etat n'y perdrat rien, si l'on considère qu'il peut calculer, spéculer à plus longue échéance qu'un particulier. L'impôt subsisterait un certain temps. Mais le taux de progression de la rente des terres s'accroît régulièrement, dans une société bien organisée, de telle façon que l'amortissement se ferait sans peine, après quelque temps, et s'achèverait assez promptement. L'état social idéal serait alors constitué selon la justice et selon l'intérêt.

Il est malaisé de résumer et de resserrer en quelques pages la substance d'un ouvrage si hardi, si nourri, si riche en idées générales et en considérations originales, et la meilleure conclusion de cette étude sera de renvoyer ceux qu'elle peut avoir intéressés à la pleine source, au livre même. On y trouvera l'érudition et la sobriété, le goût et la profondeur, l'union de qualités rares de dialecticien, de moraliste, de sociologue et d'économiste. M. Walras nous permettra de le féliciter et de le remercier de son œuvre, non seulement parce qu'elle complète ses publications précédentes, mais encore parce qu'en ajoutant à sa notoriété, elle honore l'université de Lausanne où il a combattu si longtemps pour ses principes et à laquelle son nom demeure étroitement attaché.

MAURICE MILLIOUD.